

Règlement du Cross Duathlon de Bourg en Bresse

ARTICLE 1 – EPREUVES ET ORGANISATION

Le **Cross Duathlon de Bourg en Bresse** fait partir du circuit l'Hivernale des Cross Du organisé par la ligue Auvergne Rhône Alpes de Triathlon.

Chaque duathlète devra respecter le règlement de l'Hivernale des Cross Du téléchargeable sur le site de la ligue Auvergne Rhône Alpes de Triathlon (<https://www.auratriathlon.com/page/3484131-hivernale-des-cross-du>).

Sur l'ensemble des épreuves (Cross Duathlon distance S, Cross Duathlon distance XS, Cross Duathlon Jeunes 6/8 ans, Cross Duathlon Jeunes 9/11 ans), la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon et des disciplines enchaînées est appliquée.

Le Cross Duathlon est une discipline qui consiste à enchaîner course à pied, VTT, course à pied, dans cet ordre et sans arrêt du chronomètre entre les 3 disciplines.

Pour la partie VTT, l'utilisation d'un **vélo avec cintre plat** est obligatoire.

Le Cross Duathlon est organisé par le **club Bourg-en-Bresse Triathlon** le mardi 11 novembre 2026.

Les épreuves ont lieu au départ et à l'arrivée du stade des Vennes (01 000 Bourg en Bresse).

ARTICLE 2 – REGLEMENTATION

Le fait de s'inscrire à l'une des épreuves du Cross Duathlon de **Bourg-en-Bresse Triathlon** implique l'obligation de se conformer à la réglementation générale de la Fédération Française de Triathlon consultable en ligne sur le site <http://fftri.com/reglementation-sportive>, aux instructions qui seront données par l'organisation et l'arbitre principal et vaut acceptation du présent règlement.

Sportivité et respect :

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité. Les concurrents doivent toujours se conformer aux directives des officiels (bénévoles et arbitres).

ARTICLE 3 – DATE ET HORAIRES DE DÉPART : mardi 11 novembre 2025

Courses	Heure de départ
Cross Duathlon distance S Jeunes et Adultes	10h00
Cross Duathlon distance XS OPEN	12h00
Cross Duathlon distance XS Jeunes (départ décalé)	12h05
Cross Duathlon distance Jeunes 6/8 ans	14h00
Cross Duathlon distance Jeunes 9/11 ans	15h00

ARTICLE 4 – PARCOURS

Les parcours course à pied se déroulent sur sol stabilisé (chemins forestiers, sentiers larges, pas de pentes techniques avec peu de dénivelé).

Les parcours VTT se déroulent sur terrain roulant, chemins forestiers avec peu de difficultés.

L'utilisation d'un **vélo type VTT avec cintre plat** est néanmoins obligatoire.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION – CATEGORIES D'AGE

Courses	Catégories d'âge	Age Mini (en 2025)	Age Maxi (en 2025)
Cross Duathlon distance S	A partir de cadets	16 ans	-
Cross Duathlon distance XS OPEN	A partir de seniors	20 ans	-
Cross Duathlon distance XS Jeunes	De benjamins à minimes	12 ans	15 ans
Cross Duathlon distance Jeunes 6/8 ans	De mini-poussins à poussins 1	6 ans	8 ans
Cross Duathlon distance Jeunes 9/11 ans	De poussins2 à pupilles	8 ans	11 ans

ARTICLE 6 – LES INSCRIPTIONS

Tout compétiteur doit remplir un bulletin d'inscription en ligne et payer le montant qui correspond à sa situation. Une pénalité supplémentaire est prévue pour toute inscription sur place.

Tous les participants, licenciés ou non FFTRI, doivent présenter une pièce d'identité au moment de retirer leur dossard.

Les mineurs non-licenciés FFTRI doivent également présenter une autorisation parentale. Tous les non licenciés compétition FFTRI s'acquittent du pass-compétition et doivent renseigner en ligne le Formulaire Information Santé. Ils payent le supplément inscrit sur le bulletin d'inscription (tarif qui correspond au pass-compétition, assurance pour le jour de l'épreuve).

Les inscriptions sur place sont possibles jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course, dans la mesure des places disponibles.

Le tarif des inscriptions (hors coût de la plateforme) est précisé dans le tableau ci-dessous :

Courses	Frais inscription par concurrent	PASS compétition FFTRI pour les non licenciés et licenciés loisir	Majoration inscription sur place
Cross Duathlon distance S Adultes	20 €	5 €	5 €
Cross Duathlon distance S Jeunes	10 €	5 €	3 €
Cross Duathlon distance XS OPEN	15 €	2 €	5 €
Cross Duathlon distance XS Jeunes	10 €	2 €	3 €
Cross Duathlon distance Jeunes 6/8 ans	10 €	2 €	3 €
Cross Duathlon distance Jeunes 9/11 ans	10 €	2 €	3 €

ARTICLE 7 – LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur les parcours.

Le non-respect se traduira par des pénalités ou disqualifications, conformément à la réglementation sportive en vigueur.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITES – SECURITE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité :

- En cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant.
- En cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes de sécurité des organisateurs, des arbitres ou des commissaires de course.
- En cas de perte ou vol d'objets, de bris ou vol de matériel. Il est notamment demandé aux participants de ne pas laisser d'objets de valeur dans les casiers de la piscine.

En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur (pour les mineurs) ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'émargement au retrait du dossard valant acceptation du règlement.

Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

L'assistance est assurée par des secouristes. Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Les secouristes auront toute autorité pour arrêter un coureur en cas de problème médical important.

Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation.

Les coureurs trouveront sur le parcours une signalisation (rubalises, fléchages, signaleurs...) qu'ils s'engagent à respecter dans sa totalité.

L'accompagnement par un tiers est interdit.

ARTICLE 9 – LE DROIT À L'IMAGE ET INFORMATIQUE

Chaque concurrent, du fait de son inscription à l'une des courses, accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçu l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.